



COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE (CERD)

91^{ème} session (21 novembre au 9 décembre 2016)
Salle de conférence du rez-de-chaussée, Palais Wilson, Genève

NOTE D'INFORMATION POUR LES ONG

États parties

Au cours de sa 91^{ème} session, le Comité examinera les rapports des six États parties suivants: Argentine, Italie, Portugal, Togo, Turkménistan et Uruguay.

Membres du CERD

Le Comité est composé de 18 membres, siégeant à titre personnel. Pour les détails sur tous les membres du CERD, voir:

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CERD/Pages/Membership.aspx>

Décision du Comité

À sa soixante-septième session, le 3 Août 2010, le Comité a tenu une réunion informelle avec les représentants des organisations non gouvernementales (ONG) pour discuter des voies et moyens de renforcer la coopération. Le Comité a décidé d'avoir *des réunions informelles* avec les ONG, au début de chaque semaine de ses sessions lorsque les rapports des États parties sont discutés. Le Comité reçoit les représentants d'ONG nationales et internationales pour fournir des informations spécifiques sur les États parties dont les rapports seront examinés.

Documentation

Les rapports des six États parties qui seront examinés lors de la 91^{ème} session, l'ordre du jour provisoire et les autres documents relatifs à la session seront affichés sur le site Web du Haut-Commissariat : http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/SessionDetails1.aspx?SessionID=1080&Lang=en

Lieu

La 91^{ème} session du Comité se tiendra à Genève, au Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, Palais Wilson, rez-de-chaussée, salle de conférence.

Rapports d'ONG pour le Comité lors de ses sessions

Le Comité reçoit l'information écrite, qui doit être aussi précise, fiable et objective que possible, de la part des organisations internationales, régionales, nationales et locales. Les «rapports alternatifs» d'ONG qui suivent la même forme de présentation des rapports présentés par le gouvernement concerné, sont particulièrement les bienvenus. Les rapports d'ONG préparés par des coalitions, plutôt que par des ONG individuelles, sont également encouragés.

Toutes les soumissions au CERD doivent :

1. Être soumises en anglais, français ou espagnol. Comme la plupart des membres du Comité utilisent l'anglais comme langue de travail préférée, les documents présentés en français et espagnol doivent être traduits ou résumés, dans la mesure du possible, en anglais. Veuillez noter que **le Secrétariat de l'ONU ne traduit pas les documents soumis par les ONG.**
2. Être transmises au Secrétariat du CERD de préférence avant le **31 octobre 2016** pour que les informations puissent être prises en compte par le rapporteur de pays ainsi que les autres membres du Comité.
3. Être transmises au Secrétariat du CERD par voie électronique, ainsi **que 20 exemplaires** par la poste. *Le Haut-*

Commissariat ne fait pas des copies des documents d'ONG.

E-mail:

Secrétariat du CERD
cerd@ohchr.org

Adresse postale:

Secrétariat du CERD
8-14 Avenue de la Paix
CH-1211 Genève 10
Suisse

Accréditation

Les représentants d'ONG qui souhaitent assister à la session du CERD sont invités à remplir le formulaire d'inscription aux conférences (<http://goo.gl/6zfhnX>) et d'indiquer le nom complet de l'ONG, les noms de leurs représentants, et les dates proposées de leur participation à l'attention du Secrétariat de la Comité à l'adresse cerd@ohchr.org, jusqu'au **14 novembre 2016**, afin que toutes les dispositions puissent être prises avec le Bureau d'accréditation pour la délivrance de badge qui autorise l'entrée dans l'enceinte des Nations Unies. Veuillez mentionner « accréditation » dans le sujet de votre message électronique. Pour la remise des badges, tous les participants doivent se présenter à la sécurité munis de leur passeport ou carte d'identité (avec une photo).

Veuillez noter que le Haut-Commissariat n'envoie pas des lettres d'invitations aux ONG pour assister aux sessions du CERD, et ne fournit pas d'assistance financière pour les frais de déplacements ou d'hébergement relatifs à leur participation.

Réunions informelles et séances d'information pendant la pause-déjeuner

Les représentants d'ONG sont invités à assister à titre d'observateurs, mais ils ne pourront pas prendre la parole pendant les réunions du Comité avec la délégation de l'État. Néanmoins, les représentants d'ONG peuvent avoir des *réunions informelles* avec les membres du Comité pour partager des informations spécifiques sur les États parties dont les rapports sont devant le Comité. Pour connaître le calendrier des

réunions informelles, veuillez consulter le programme de travail disponible à :

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/SessionDetails1.aspx?SessionID=1080&Lang=en

Des séances d'information pendant la pause-déjeuner par les ONG peuvent également être organisées, généralement de 13h45 à 14h45, immédiatement avant les réunions d'après-midi lorsque les rapports des États parties seront considérés. Il y aura une salle désignée pour ces séances d'information. Le Secrétariat ne fournira pas d'interprétation, mais peut fournir l'équipement pour des présentations power point, qui doit être demandé trois jours avant la date prévue pour la séance d'information. Toutefois, ces séances sont organisées en fonction de la disponibilité des membres du Comité.

Veuillez contacter le Secrétariat du CERD au cerd@ohchr.org, de préférence avant le **31 octobre 2016**, pour confirmer votre présence à la réunion informelle et / ou organiser une réunion d'information avec les membres du Comité.

Les Observations finales du CERD

Suite à l'examen des rapports des États parties au cours de la 91^{ème} session du CERD, le Comité formulera des observations finales qui aideront les États parties concernés dans la mise en œuvre de la Convention. Ces observations finales portent sur les aspects positifs, les principaux sujets de préoccupation, et les recommandations du Comité sur la manière de faire face aux défis rencontrés par les États parties. Une fois que les observations finales ont été adoptées, le document sera publié sur la page Web du Comité: http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/SessionDetails1.aspx?SessionID=1080&Lang=en